

BIP-AEE

Bulletin d'Information des Programmes d'Accès à l'Égalité en Emploi

En bref...

Accès à l'égalité sur le Placement en ligne

Nous vous rappelons qu'Emploi-Québec offre aux employeurs la possibilité d'indiquer sur leurs offres d'emploi publiées sur le **Placement en ligne**, une mention à l'effet qu'ils appliquent un programme d'accès à l'égalité et qu'ils invitent les membres des groupes visés à présenter leur candidature. Un onglet *Accès à l'égalité*, permet de choisir l'option qui convient au type de programme et le libellé approprié s'inscrit sur l'offre d'emploi. De plus, ce service de placement gratuit permet de diversifier vos sources de recrutement tout en augmentant vos possibilités de rejoindre davantage les membres des groupes visés. Vous pouvez accéder à ce service à l'adresse suivante:

<http://www.emploiquebec.net/francais/index.htm>

Identification des membres des groupes visés

Dans le but de vérifier si votre recrutement rejoint efficacement les membres des groupes visés et afin de faciliter l'application des mesures de redressement de votre PAE, la Commission recommande la mise en place de mécanismes permettant leur identification **dès le début du processus de recrutement**. Une bonne pratique à cet égard consiste à inviter la personne qui pose sa candidature à remplir le questionnaire d'identification au moyen d'un lien hypertexte. Le modèle prescrit par la Commission se retrouve à l'adresse suivante :

<http://www.cdpedj.qc.ca/pae/organismes-publics.html>

Lieu de résidence comme exigence d'emploi

Selon l'arrêt *Godbout*, une condition d'emploi obligeant une personne salariée à résider sur le territoire d'une municipalité pour y occuper un emploi ou pour y maintenir son emploi porte atteinte au droit au respect de la vie privée et n'est pas conforme à la Charte. De plus, une telle exigence peut avoir un effet d'exclusion de certains groupes visés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêt *Godbout c. Longueuil (ville)*, [1997] 3 R.C.S. 844 à l'adresse suivante :

<http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/1997/1997rcs3-844/1997rcs3-844.html>

Saviez-vous que...

Emplois et droits : Guide virtuel

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse met à votre disposition sur son site WEB un guide virtuel ayant pour thème « Emplois et droits ». Ce guide s'adresse à toute personne concernée par le respect des droits de la personne dans le monde du travail : travailleurs, employeurs et gestionnaires, syndicats et autres intervenants. De plus, il est constitué de liens conduisant vers un ensemble d'informations concernant l'application de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* dans ce secteur d'activités. Il permet ainsi de repérer aisément les informations disponibles. Vous pouvez consulter le guide à l'adresse suivante :

<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/guides/index.asp?noeud1=2&noeud2=19&cle=0>

Guide pratique de la gestion de la diversité interculturelle en emploi

Emploi-Québec a conçu à l'intention des gestionnaires et des responsables de la gestion des ressources humaines, un « *Guide pratique de la gestion de la diversité interculturelle en emploi* ». Cet ouvrage présente des exemples de pratiques de gestion des ressources humaines recueillis auprès des entreprises qui embauchent déjà une main-d'œuvre multiculturelle (recrutement, sélection, accommodement raisonnable, etc.). Vous pouvez consulter ce document à l'adresse suivante :

http://emploiquebec.net/publications/pdf/06_emp_guidediversite.pdf

Questions et commentaires...

Afin d'alimenter et d'améliorer le contenu de ces rubriques, faites-nous part de vos commentaires, questions et suggestions à l'adresse courriel suivante : BIP-AEE@cdpedj.qc.ca

Pour toute information relative à votre dossier, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère/conseiller ou votre technicienne en programmes d'accès à l'égalité.